

Séance
extraordinaire
du 19
décembre 2022
à
19h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME
JOUR (19^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT-DEUX (2022) À
COMPTER DE 19H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU
SANATORIUM À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que huit (8) membres du personnel-cadre de la Ville, soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et du cabinet du maire et Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme, ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, Robert Roger, directeur du service incendie et Philippe Martin, directeur du service des travaux publics y prennent part.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.12.663

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance extraordinaire par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.12.664

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

Monsieur le maire présente le budget 2023 de la Ville de Mont-Joli

Au nom du conseil municipal, je suis fier de vous présenter le budget de fonctionnement 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

D'entrée de jeu, je tiens à souligner les efforts considérables déployés par le conseil municipal et l'équipe de direction pour contenir la hausse du budget et du compte de taxes en dessous du taux d'inflation qui était de 6,9 % au 31 octobre dernier au Canada.

Au cours de l'année 2022, ce taux a atteint des sommets historiques. Nous faisons face à un contexte économique où la pression à la hausse sur le prix des biens et services frappe de plein fouet les municipalités. À titre d'exemple, selon les données récentes dévoilées par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la hausse moyenne du coût des travaux est estimée à 30 % depuis 2020, pour tous les types de projets.

Tout en subissant le gonflement de ces dépenses incompressibles (travaux, carburant, bitume, gestion des matières résiduelles, etc.), nous devons maintenir au quotidien les services essentiels auprès de notre population : sécurité publique, déneigement, approvisionnement et traitement de l'eau, etc. Ces défis particuliers nous ont obligés à reporter certains investissements pour éviter de surtaxer nos concitoyennes et nos concitoyens. Nous connaissons vos besoins, nous sommes sensibles à vos demandes et nous avons de grands projets pour notre ville, mais nous devons tenir compte de la réalité économique et agir avec prudence.

Le budget 2023 atteint 14,1 M\$ en hausse de 4,28 % par rapport à l'exercice précédent. La programmation budgétaire s'appuie sur une gestion rigoureuse motivée par le contexte général et la nécessité de maintenir la qualité de nos services, la qualité de notre milieu de vie.

Cette nouvelle mouture budgétaire permet à la Ville d'atteindre cet équilibre entre la capacité de payer des contribuables et la nécessité de poursuivre le développement de nos services afin de demeurer une ville attractive pour les jeunes familles, les aînés, les travailleurs.ses et les gens d'affaires.

Près de la moitié de l'écart budgétaire de 580 520\$ est attribuable à l'augmentation des frais de gestion des matières résiduelles (171 300 \$) et du coût des matières énergétiques (105 850 \$). En revanche, la Ville voit ses revenus de péréquation (transferts gouvernementaux) diminués de 58 000 \$. Cette diminution peut être perçue de prime abord comme une mauvaise nouvelle mais elle révèle aussi une autre réalité. Le fait de ne pas recevoir le coup de pouce financier de Québec démontre que notre ville se porte mieux, notamment en ce qui a trait à la valeur de ses bâtiments. Rappelons que le dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation en 2022 a eu pour effet d'augmenter la valeur foncière imposable.

Contrôle des dépenses

La Ville prévoit un contrôle rigoureux de ses dépenses. Pour une deuxième année consécutive, l'augmentation des dépenses est inférieure à l'indice des prix à la consommation (hausse budgétaire de 4,41 % en 2022 vs 4,28 % en 2023).

Plus en détails, en administration générale, la hausse de 6,7 % s'explique surtout par l'indexation des salaires, telle que fixée par la convention collective des employé.e.s syndiqués et la politique des cadres. Par ailleurs, notons parmi les projets structurants, la refonte complète du site web dont la version actuelle date de plus de 5 ans. Cette refonte permettra d'améliorer l'expérience des usagers, la mobilité et le référencement.

En sécurité publique, l'écart provient d'une facture supplémentaire de 15 000 \$ de la Sûreté du Québec. Ajoutons à cela les coûts de formation des pompiers et la hausse des frais de carburant et de chauffage à la caserne incendie.

En transport, un poste qui accapare 21% du budget, l'écart de 2,5 % provient de la hausse du carburant, du bitume, du contrat de déneigement et du transport de neige.

L'hygiène du milieu, qui représente le poste budgétaire le plus important, nécessitera des déboursés additionnels de 192 212 \$ ou de 6,1 % en 2023. La collecte et la gestion des matières résiduelles ainsi que des travaux d'entretien ou de mise à niveau à l'usine de filtration et sur le réseau d'aqueduc et d'égout, entre autres, engendrent cette facture supplémentaire.

En aménagement, urbanisme et développement, une bonne partie de l'augmentation provient de la hausse de notre quote-part (11 000 \$) à la MRC de La Mitis.

En loisirs et culture, un autre poste budgétaire majeur, l'écart de 5 % se justifie par les frais d'entretien à la hausse dans nos principales installations (Amphithéâtre Desjardins et Piscine Gervais-Rioux) ainsi que la réouverture de la patinoire en 2023, l'acquisition de jeux d'eau et les activités entourant la fête de Noël. Ces investissements sont de nature à rehausser l'offre de loisirs au profit des jeunes familles notamment.

Pour ce qui est des dépenses de financement, la majoration de 12,6 % vient de la hausse des taux d'intérêt, qui avec l'inflation, porte un coup dur aux finances publiques. En revanche, le remboursement en capital et le règlement final d'emprunts (rénovation de la Maison des Jeunes et travaux d'accessibilité à l'hôtel de ville) ont fait diminuer les sommes injectées en affectations.

Hausse de taxes limitée à 3,8 %

En 2023, la hausse du compte de taxes se limitera à 3,8 %. Le taux de la taxe foncière résidentielle revient à son niveau de 2021 et passera de 1,19 \$ à 1,215 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Rappelons que ce taux a été gelé à 1,21 \$ de 2018 à 2021.

La hausse globale du compte de taxes est en grande partie due à l'augmentation des taxes de services. Les tarifs d'aqueduc et d'égout augmentent de 15 % alors que celui de la gestion des matières résiduelles fait un autre bond de 10 %. Dans le premier cas, la hausse des matériaux justifie cette majoration ainsi que divers travaux d'entretien de nos infrastructures d'eau potable. Par ailleurs, le taux de la taxe foncière spéciale pour les règlements d'emprunt liés à l'aqueduc et l'égout passera de 0,12 \$ à 0,11 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Concrètement, le propriétaire d'une résidence évaluée en moyenne à 147 000 \$ verra son compte de taxes augmenté de 95 \$, soit un peu moins de 8 \$ par mois. Les deux tiers de ces 95 \$ vont servir à payer des services directs à la population tels que la gestion des matières résiduelles et la distribution de l'eau potable.

Dettes

Au 31 décembre 2022, la dette de la Ville de Mont-Joli s'élèvera à 11 M\$ comparativement à 11,8 M\$ un an plus tôt. Notons que 47 % de cette dette appartient au gouvernement du Québec. Il s'agit de subventions à venir pour couvrir certains travaux d'amélioration des rues et des infrastructures. Cette participation gouvernementale est essentielle pour réaliser des projets d'investissement dans nos rues et nos infrastructures de loisirs, notamment.

Pour équilibrer le budget 2023, une somme de 200 000 \$ est prélevée dans le surplus accumulé. Cette réserve, qui atteindra plus de 800 000 \$ à la fin de l'année 2022, nous donne la marge de manœuvre nécessaire pour faire face à des imprévus ou investir dans des projets futurs.

Signalons que la situation financière de la Ville de Mont-Joli est fort enviable et se compare avantageusement à d'autres pôles urbains de même taille.

En résumé, ce budget respecte notre capacité de payer, tout en nous permettant de réaliser le rattrapage dans nos infrastructures. Ce budget nous procure également la marge de manœuvre nécessaire pour rehausser la qualité de notre milieu de vie, un milieu que nous voulons toujours plus accueillant, attrayant et divertissant. Dans le contexte actuel, le défi est de taille mais nous avons travaillé avec ardeur pour réussir à le relever.

Merci !

22.12.665

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2023 et celles-ci se présentent ainsi :

ACTIVITES FINANCIERES

Revenus

Taxes	9 218 670 \$
Compensation tenant lieu de taxes	2 495 650 \$
Subventions gouvernementales	1 198 760 \$
Services rendus	994 770 \$
Autres revenus	231 400 \$

TOTAL DES REVENUS 14 139 250 \$

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	2 084 963 \$
Sécurité publique	1 645 748 \$
Transport	3 012 892 \$
Hygiène du milieu	3 333 196 \$
Santé et bien-être	117 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	650 856 \$
Loisirs et culture	2 340 755 \$
Frais de financement	252 475 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 13 437 885 \$

Autres activités financières

Remboursement de la dette à long terme	650 500 \$
--	------------

TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES 650 500 \$

Affectations et autres

Activités d'investissement	- 336 075 \$
Excédent de fonctionnement affecté	293 210 \$
Réserves foncières et fonds réservés	- 8 000 \$

TOTAL DES AFFECTATIONS - 50 865 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT,
DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS
LES AFFECTATIONS 14 139 250 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Sources de financement

Taxes	313 325 \$
Transferts	5 567 090 \$
Fonds de roulement	175 000 \$
Surplus affecté	370 000 \$
Emprunt	1 550 000 \$

TOTAL **7 975 415 \$**

Dépenses d'investissement

Administration générale	15 000 \$
Sécurité publique	158 730 \$
Transport	931 685 \$
Hygiène du milieu	6 354 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	195 000 \$
Loisirs et culture	321 000 \$

TOTAL **7 975 415 \$**

22.12.666

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande pourquoi paie-t-on autant de taxes à Mont-Joli alors qu'une maison de même valeur à Rimouski la valeur des taxes est moindre?

Monsieur Soucy répond que'un comparatif a été fait avec des villes de même taille et que Mont-Joli n'est pas la plus élevée au niveau des taxes par rapport aux services que nous offrons.

Il faut tenir compte qu'une maison qui est évaluée à 287 000\$ à Mont-Joli sera évaluée à 373 00\$ à Rimouski, ce qui fait que le compte de taxes sera somme toute plus élevé.

22.12.667

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h15 , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière